



## Puis-je déposer plainte pour faux en écritures?

Par **JCM**, le **11/11/2008** à **10:23**

Depuis 1 an que je suis en instance de divorce j'ai des problèmes de communications avec la société ou je dois payer la moitié du crédit de ma maison en vente.(l'autre moitié payée par mon ex, quand il y pense)

Après 8 LR avec AR pour des demandes de relevés de compte sans aucune réponse de l'organisme, j'ai écrit à la CNIL.

1 mois et 1/2 après je recevais une réponse de la CNIL avec un relevé de compte( que j'attendais depuis 6 mois)(envoi fait par la CNIL)

En octobre à ma grande surprise je recevais un autre relevé de compte de la part de la société.

Le problème est que le relevé de compte reçu est différent du relevé que la société a envoyé à la CNIL et que la CNIL m'a transmis.

Sur ce nouveau relevé apparaissent les paiements de Mr et de moi-même.

En ce qui concerne mes paiements tout est pareil sur les deux relevés mais en ce qui concerne les paiements de mon ex tout est différent.

Ex: sur le 1er relevé mon ex a payé 635 euros en mai (pour rattraper un loyer de retard) et sur le 2e relevé il a payé 317 euros en mai. (en tout 4 mois ou les montants sont différents d'un relevé à l'autre.

En plus la société était tenue de m'aviser de non paiements de mon ex, ce qu'elle n'a jamais fait.

Que puis-je faire pour me défendre de ces pratiques anormales.

En tout depuis le début de l'année j'ai envoyé 18 LR avec AR et je n'ai jamais eu de leur part les réponses à mes questions.

J'ai à nouveau écrit mais cette fois au Directeur en lui faisant part de tout ce que je trouvais anormal et

j'ai reçu hier un nouveau relevé et surprise il est encore différent des 2 premiers.

Sur ce dernier relevé mon ex n'a jamais rattrapé les loyers de retards, La société a donc manipulé les chiffres et m'a fait croire pendant de longs mois que mon ex était à jour.  
Ils ont apparemment en plus envoyé un faux à la CNIL  
Je vous remercie de vos réponses.  
JMC